

## DEC211380DRH

**Décision portant nomination de Mme Catherine Cribiu aux fonctions de chargée de mission.**

**Le Président-directeur général,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS,

**DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Mme Catherine CRIBIU, ingénieur de recherches, est nommé chargée de mission auprès du directeur général délégué aux ressources pour la direction des ressources humaines, du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022. Sa mission a pour objet d'élaborer un diagnostic des besoins en matière d'aide au pilotage de la fonction RH du CNRS puis de proposer un dispositif et enfin de piloter son déploiement.

Pour l'exercice de cette mission, Mme Catherine CRIBIU demeure affectée à la délégation régionale Paris - Villejuif.

### **Article 2**

Du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022, Mme Catherine CRIBIU percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

### **Article 3**

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation régionale Paris - Villejuif.

### **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

25/03/21

Le Président-directeur général,

Antoine Petit

